

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Les produits de Marque

— Produits de Marque —

— annoncés dans le —

Journal de Roubaix —

— Ils en ont toujours —

— suffisamment pour répondre —

aux besoins de la clientèle

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	22.00;	40.00;	75.00
Belgique.....	25.00;	45.00;	80.00
Union Postale: Tarif A.....	25.00;	45.00;	80.00
Tarif B.....	50.00;	100.00;	200.00

REDACTION.....

ANNONCES.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 227.52, 227.53, 227.54.

TOURCOING..... 22, rue Carnot. Tél. 27.

LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 539.51.

PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Michélin 68.72.

MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 2.44.

CHEQUES

POSTAUX

MON ADMINISTRATION

ST LILLE

BILLET PARISIEN

Les conséquences internationales du plébiscite sarrois

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 16 janvier (Minuit.)

Le Conseil de la Société des Nations, qui devait, mercredi, proclamer le retour de la Sarre à l'Allemagne, a différé cette importante décision. Des difficultés imprévues ont surgi.

Bien que le Comité des Trois eût réglé les modalités de la réunion de la Sarre à l'Allemagne, un certain nombre de problèmes, notamment ceux qui concernent la délimitation de la rive gauche du Rhin — et par conséquent de la Sarre — et les fonctionnaires allemands ayant servi la Commission du Gouvernement, doivent être résolus avant le changement des poteaux-frontière.

Aussi bien, on ne croit pas à Genève que les négociations engagées sur ces points délicats vont s'éterniser. La Sarre sera avant un mois réintégrée dans les limites du Reich et, dès lors, les conséquences lointaines de cet événement pourront être aperçues plus clairement.

D'ores et déjà, le succès de la cause hitlérienne semble avoir modifié les termes du problème européen. Modifications sensibles pour la politique de certaines nations qui vont se trouver dans un cruel embarras. La Pologne, par exemple, commence à comprendre que lorsque le chancelier Hitler dit qu'il n'a plus d'exigence territoriale du côté de l'Ouest, il avoue implicitement qu'il n'en est pas de même du côté de l'Est. Maintenant entraînée dans le sillage de l'Europe, la Pologne, directement menacée, va-t-elle prendre conscience tout à fait du danger qu'elle court ? Nous le saurons bientôt d'après son attitude dans les négociations du pacte oriental.

On pourrait craindre aussi que l'Allemagne, maintenant rentrée en possession de la Sarre, ne porte ses efforts sur l'Anschluss. Or, si favorable que soit l'Italie mussolinienne aux desseins de l'Allemagne hitlérienne, elle ne veut consentir à ce que celle-ci devienne sa voisine.

Les inquiétudes italiennes acceptent-elles l'évolution qui s'est affirmée dans les accords de Rome ? On ne saurait nier, en tout cas, que de nouvelles possibilités s'offrent à une politique française judicieusement conduite.

R...

Un entretien de M. Pierre Laval avec M. Joseph Beck

Genève, 16 janvier. — M. Pierre Laval, ministre français des Affaires étrangères, et M. Joseph Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, ont conféré mercredi soir, pendant une heure un quart, au siège de la délégation polonaise. L'entretien a porté sur l'ensemble des relations franco-polonaises et sur toutes les initiatives prises, ces derniers temps, dans le domaine diplomatique européen.

M. Pierre Laval a communiqué à M. Joseph Beck le texte de la note qui a été remise par le gouvernement français à M. von Bulow, en réponse au mémorandum allemand du 10 septembre dernier, relatif au projet de pacte de l'Est.

APRÈS LE PLÉBISCITE DE LA SARRE

La Société des Nations se prononcera sans doute aujourd'hui

On estime que 2.000 Sarrois se réfugieront jeudi en France



DANS LA BAINOFSTRASSE, LA FOULE EN DÉLIRE, QUI MANIFESTE SA JOIE, PORTE DEUX SOLDATS ANGLAIS EN TRIOMPHE (Mond. Photo-Press.)

Genève, 16 janvier. — Mercredi, à 13 heures, il a été annoncé officiellement que la séance que le Conseil de la Société des Nations devait consacrer l'après-midi, à la Sarre, était renvoyée. Cette nouvelle a provoqué dans les milieux internationaux une certaine sensation car elle était inattendue.

Cette détermination a été prise en raison de difficultés qui se sont élevées au dernier moment.

En effet, le Gouvernement allemand a fait savoir qu'il insistait vivement pour que la date à laquelle aurait lieu effectivement le rattachement de la Sarre au Reich soit fixée en même temps que le rattachement lui-même.

Comme cette date ne saurait être fixée avant que n'aient été réglées un certain nombre de questions encore en suspens, on s'est trouvé en présence d'une sorte d'impasse momentanée.

Il est certain qu'une solution sera recherchée, pour ne pas retarder davantage un règlement définitif acceptable par tous les intéressés.

Dans les milieux français, on n'attache pas une très grande importance à l'ajournement de la séance du Conseil qui devait être consacré à la Sarre.

On envisage que la séance pourra avoir lieu jeudi, peut-être même dans la matinée et qu'une résolution pourra être votée, qui donnerait satisfaction aux intérêts en présence.

Par cette résolution, le Conseil se prononcera à la fois sur l'union de la Sarre au Reich et sur la date de l'incorporation, date qui pourrait être celle des premiers jours de février, étant entendu que l'Allemagne serait d'accord pour régler d'ici là les différentes questions qui demeurent en suspens et dont les solutions de principe sont, comme on le sait, intervenues au cours des négociations de Rome de novembre et décembre derniers.

En ce qui concerne la délimitation, on a appris avec satisfaction, au cours de la soirée, que le gouvernement allemand n'élevait plus d'objections de principe quant à l'application, au territoire sarrois, des stipulations en vigueur en vertu du traité de Versailles.

Les négociations portant sur les fon-

Journée calme à Sarrebrück

Sarrebrück, 16 janvier. — Sarrebrück a repris, mercredi matin, sa physionomie accoutumée. La décoration de la ville, les drapeaux, les oriflammes qui ornent les façades, les innombrables fanions à



LA FOULE DÉFILE AVEC LES MANNEQUINS DANS LES RUES DE SARRERBRÜCK (Mond. Photo-Press.)

croix gammée qui flottent aux voitures, les guirlandes de verdure témoignent encore de l'atmosphère de fête qui animait la ville hier, mais chacun est retourné à ses occupations quotidiennes sans incident.

Le Landgericht, qui abrite les bureaux de la Commission de gouvernement et de la Commission du plébiscite, présente un aspect tout nouveau. La fièvre des jours passés a fait place au calme qui précède les liquidations.

Les membres de la Commission du plébiscite sont à Genève pour faire leur rapport à la S.D.N.; ils reviendront à Sarrebrück dans quelques jours, pour repartir définitivement la semaine prochaine. La tâche de la Commission étant désormais terminée.

La transmission des pouvoirs à l'Allemagne

La Commission de gouvernement par contre, reste en fonctions jusqu'à la transmission des pouvoirs à l'Allemagne. M. Knox, président de la Commission, est parti, mercredi matin, par la route, pour Genève, où il sera entendu par le Conseil de la S.D.N.

Il est vraisemblable qu'il attirera l'attention du Conseil sur l'avantage qu'il y aurait à écarter le plus possible la période délicate qui mènera jusqu'à cette transmission de pouvoirs.

La Commission est, en effet, virtuellement dépossédée de son autorité en face de la population et, si elle avait à prendre des décisions graves, elle se trouverait aux prises avec des difficultés qu'il faut envisager dès maintenant.

On avait à peu près fixé au 15 mars ou au 1^{er} avril la date de cette transmission de pouvoirs. On pense, à Sarrebrück, qu'il serait plus normal que cette transmission eût lieu le 15 mars.

La journée d'hier s'est déroulée dans un ordre complet et les incidents fâcheux ont été réduits au minimum. Ce matin, les rapports de police confirment l'impression rassurante d'hier.

Un incident

On ne signale aujourd'hui, comme fait nouveau, que le dépôt dans la cour de l'immeuble habité par des partisans notables du statu quo, d'un volumineux paquet entouré d'une mèche qui pouvait faire croire à une machine infernale. La police, alertée, a saisi le paquet. On ne sait pas encore s'il était réellement dangereux ou s'il s'agit d'une farce.

Les journaux favorables au statu quo: « La Neue Saar Post », le « General Anzeiger », « La Freiheit », « L'Arbeiter Zeitung », ont publié des communiqués

Des réfugiés politiques arrivent en France

On en attend 2.000 pour jeudi

Sarrebrück, 16 janvier. — Au cours de la journée, une centaine de réfugiés politiques sont déjà arrivés à Sarrebrück, venant de la région de Sarrebrück.

Ceux-ci, hommes et femmes, ont été menés au centre d'accueil installé au Tribunal de la ville. La police spéciale procède à un rigoureux contrôle des passeports et seuls, les réfugiés porteurs de passeports contresignés par le consul de France à Sarrebrück, sont admis. Plusieurs réfugiés dont les passeports ne sont pas en règle, ont été refusés.

On signale, d'autre part, qu'une vingtaine de réfugiés sont arrivés à Grossbiedersdorf, village situé à la frontière sarroise; il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants. Plusieurs familles s'y trouvent déjà, dont les papiers ne sont pas en ordre.

En attendant, ces personnes ont été hébergées dans un restaurant du village.

Dans les bureaux du Tribunal de Sarrebrück, où une permanence est installée, les réfugiés ont été soumis à un examen médical par des médecins militaires de la garnison.

Ensuite, les réfugiés ont été conduits dans des locaux du 30^e bataillon de chasseurs à pied et de la gare.

Pour jeudi, on attend l'arrivée d'environ deux mille nouveaux fugitifs, dont sept cents seront dirigés directement sur Strasbourg.



(Mond. Photo-Press.)

Au centre des réfugiés de Forbach, on comptait déjà plus de cent fugitifs. Plusieurs des réfugiés arrivés à Sarrebrück avaient essayé, à leur départ de la Sarre, des coups de feu, mais aucun d'eux n'a été blessé.

L'union douanière avec la Sarre est rompue

Forbach, 16 janvier. — La douane française s'est repliée mercredi matin, sur la frontière franco-sarroise et y a repris le service.

On a déjà commencé, en Sarre, à reformer les livraisons de lait venant de Lorraine.

A partir de ce même jour, on a refusé du côté français, l'entrée de certains produits, comme la levure. Il est à prévoir qu'en quelques semaines le service douanier, des deux côtés, fonctionnera normalement.

Les menaces contre un faux fonctionnaire français

Sarrebrück, 16 janvier. — M. Heimbürger, citoyen français, qui assume depuis 14 ans les délicates fonctions de directeur de l'Intérieur en Sarre, a reçu une note impérative du « Front allemand » qui le somme de démissionner immédiatement.

Un incident à la frontière

Sarrebrück, 16 janvier. — Les autorités



VOICI SARRERBRÜCK L'ÉPIGRAMME DU STATU-QUO, SUITE PAR DE NOUVEAUX... (Mond. Photo-Press.)

Nous publierons demain sur les journées du plébiscite dans la Sarre des échos et remarques de notre envoyé spécial qui est rentré hier soir de Sarrebrück.

de la Commission de Gouvernement ont reçu jusqu'ici, de source française, les renseignements suivants, sur un incident qui se serait produit à la frontière.

La nuit, se croyant menacés, quelques femmes de la localité sarroise de Gudingen, contiguë à la frontière française, se réfugièrent en France, au lieu dit « Simbachmühle », sur la route de Sarrebrück à Sarreguemines.

Au bout de quelques heures, elles virent revenir en Sarre, et au moment où elles franchissaient un petit bois, en territoire français, elles virent cinq hommes paraissant revêtus d'uniformes qui les mettaient en joue avec des fusils.

Les femmes se mirent à fuir et les individus tirèrent des coups de feu dans leur direction.

Au cours de l'enquête menée par la gendarmerie française, on a trouvé, en territoire français, des douilles de cartouches. On n'a, actuellement, pas d'autres détails sur cette affaire.

Le train transportant les bulletins de vote est arrivé à Genève

Venant de Bâle, le train transportant les caisses qui renferment les bulletins de vote du plébiscite de la Sarre est arrivé à Genève, mercredi vers midi.

Sur le quai de la gare se trouvaient un grand nombre de représentants de la Presse internationale, M. Corboz, chef de la police genevoise, des officiers de police, ainsi que plusieurs gendarmes et agents de la Sûreté.

Les membres de la Commission du plébiscite qui accompagnent le convoi furent salués, à leur descente du train, par M. Pelt, directeur de la section d'information, ainsi que par d'autres fonctionnaires de la Société des Nations.

Le fourgon qui contient les caisses est rangé sur une voie de garage et surveillé étroitement par la police. En attendant la décision du Conseil de la Société des Nations sur la façon dont les bulletins seront détreints.

Vu la très grande majorité des votants qui se sont prononcés pour le retour à l'Allemagne, il n'y aura aucune nécessité de procéder à une nouvelle vérification des bulletins.

Les socialistes « oublient » vite

D'aucuns ont attribué la responsabilité de la victoire allemande aux électeurs catholiques et, par-dessus leur tête, à l'Église.

M. Léon Blum était hier particulièrement déceint à ce sujet.

Malheureusement pour lui, il ajoutait: « Socialistes et communistes, liés par l'unité d'action, ont voté le statu quo comme un seul homme ». M. Léon Blum n'est décidément pas heureux dans ses pronostics.

Il est clair que la grande masse des catholiques a voté pour le retour à la patrie allemande.

Il n'est pas moins certain que communistes et socialistes ont fait de même, en forte majorité.

En veut-on la preuve? Aux élections de 1932, communistes et socialistes avaient groupés dans la Sarre environ 120.000 suffrages.

On sait que le total des voix qui se sont prononcées en faveur du statu quo se monte à 46.500. Même si les catholiques ne comptent dans ce chiffre que pour quelques unités — et rien n'est moins certain — on est obligé de conclure que plus des trois cinquièmes des anciens votants révolutionnaires ont rallié le front allemand.

LES SÉNATEURS



(Ph. Franco-Press.) M. MIROUEL, agriculteur, maire de Dompeuvrin, qui a été élu sénateur en remplacement de M. Raymond Poincaré

LES MAGISTRATS



(Ph. Manuel Frézet.) M. BRUZIN, qui vient d'être nommé adjoint au procureur de la République

L'énorme héritage du duc de Brunswick reviendra-t-il au comte de Civry ?

Paris, 16 janvier. — Un important procès civil est revenu mercredi après-midi devant la première Chambre du Tribunal civil à propos de l'héritage du duc de Brunswick, entre le comte de Civry, héritier réservataire et la ville de Genève, légataire universelle.

Il faut remonter jusqu'en 1824. A cette époque, à Londres, le jeune duc Charles de Brunswick se fit présenter à lady Charlotte Colville, fille de l'amiral anglais. Les deux jeunes gens s'aimèrent. Le duc Charles de Brunswick emmena lady Charlotte Colville dans sa résidence de Wendessen.

C'est là que lady Charlotte Colville donna le jour à une fille, le 5 juillet 1826, qui fut baptisée le 17 août Marie-Elisabeth-Wilhelmine de Brunswick. Le duc Charles de Brunswick lui accorda le 30 octobre 1826, par lettres patentes, le titre de comtesse de Colmar.

Au cours d'un voyage en France, la comtesse de Colmar — elle avait déjà 20 ans — après avoir entendu un sermon du père Lacordaire, décida d'abjurer le protestantisme et se convertit au catholicisme. Le duc Charles de Brunswick, furieux de cette conversion, rompit toutes relations avec sa fille, lui supprima

tous subsides. La comtesse de Colmar chercha asile auprès de la famille Civry, en Lorraine, et s'adressa à la justice pour obtenir de son père des moyens d'existence.

En 1847, la comtesse de Colmar épousa le vicomte Eugène de Civry. De ce mariage, six enfants naquirent. Le 17 août 1878, le duc de Brunswick, chassé des Etats par la révolution, mourut à Paris, où il s'était réfugié.

Il laissa par testament, son immense fortune — 350 millions, à la ville de Genève.

Marie-Elisabeth-Wilhelmine, d'Est de Brunswick, comtesse de Colmar, fille du duc Charles de Brunswick, devenue comtesse de Civry, s'opposa à ce testament qui la déshéritait. Mais l'acte de baptême, les lettres patentes, toutes les preuves officielles de la filiation avaient été détruites au cours de l'insurrection du château de Brunswick, le 7 septembre 1830. Toutefois, la comtesse de Civry adressa au président du Conseil d'administration de Genève, un mémoire réclamant sa part d'héritage. Elle ne reçut pas de réponse.

En 1881, le comte de Civry mourut. Ses enfants sont morts également aujourd'hui, sauf le comte Ulf de Civry, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans et qui a continué de soutenir les revendications de sa mère dans la succession du duc de Brunswick.

Un jugement du Tribunal civil de la Seine, un arrêt de la Cour d'appel, un arrêt de la Cour suprême ont décidé que le lieu d'ouverture de la succession serait à Paris, où le duc Charles de Brunswick avait son domicile habituel.

D'autre part, le Tribunal d'Est de Brunswick et le Consistoire de l'Etat de Brunswick déclarèrent, le 24 novembre 1927, qu'ils tenaient pour déshérité qu'Elisabeth Wilhelmine, comtesse de Colmar, était bien la fille reconnue du duc Charles II de Brunswick. M^{rs} Léon Bérard et Paul Boncour représentèrent le comte de Civry devant la Chambre civile; le bâtonnier Emmanuel Fourcade soutint la thèse de la ville de Genève.

Précisons que l'inventaire dressé en 1873, à la mort du duc Charles, évaluait sa fortune à 350 millions, ce qui montre assez l'importance de ce procès qui a d'ailleurs inspiré un roman connu de l'écrivain Elmer Bourges, de l'Académie Goncourt, roman qui porte ce titre: « Le Crépuscule des Dieux ».

La première audience de la première Chambre du Tribunal civil, a été consacrée par la plaidoirie de M^{rs} Paul-Boncour, qui a parlé au nom du comte de Civry. L'avocat a fait l'historique de toute la question, rappelé les décisions des différents tribunaux ecclésiastiques et laïques qui ont eu à s'occuper de cette affaire et s'est attaché à démontrer la généalogie authentique des héritiers.

— Le comte de Civry, dit-il, est bien l'héritier légitime du duc de Brunswick. Il a, par conséquent, le droit d'intervenir au procès d'aujourd'hui.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.

Dans huit jours, les débats continueront.